AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-8-5-73321681

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

Tél. 88.56.15 88.06.15

ABONNEMENT ANNUEL

EDITION DE LA STATION DES PAYS DE LA LOIRE ANGERS

(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, VENDÉE, MAYENNE)

Régisseur de recettes de la D.D.A. - Protection des Végétaux-Cité Administrative rue Dupetit-Thouars - 49043 ANGERS CEDEX 30 Frs

C. C. P. Nantes 86-04-02

CONCOURS DE DEPISTAGE DES FOYERS PRIMAIRES DE MILDIOU DE LA VIGNE ET DE MILDIOU DE LA POMME DE TERRE

Le dépistage des foyers primaires du mildiou de la vigne et du mildiou de la pomme de terre présente un intérêt considérable, c'est la raison pour laquelle la Station d'Avertissements Agricoles organise, comme au cours des années précédentes, un concours de détection des foyers primaires de ces mildious.

REGLEMENT DU CONCOURS - Une prime de 50 frs sera attribuée à la première personne de chacun des départements dépendant de la Station qui enverra les premières taches de mildiou de la vigne ou de la pomme de terre, et une prime de 30 frs à la deuxième.

Précautions à prendre au moment de l'envoi - L'expédition devra être faite sous pli cacheté et affranchi à M. le Chef de la Circonscription Phytosanitaire des "Pays de la Loire", Cité Administrative, rue Dupetit Thouars, 49043 ANGERS CEDEX.

L'envoi aura son maximum de chances d'arriver en parfait état s'il est fait dans un petit paquet et si les feuilles sont enveloppées dans un peu de mousse ou de coton hydrophile légèrement humide. L'emploi des sacs en matière plastique est préférable pour les feuilles de vigne, il est déconseillé pour les feuilles de pommes de terre.

L'envoi devra être accompagné de renseignements qui pourront être consignés sur une formule du modèle ci-dessous:

NOM...
Prénom..
Adresse...
Lieu de la découverte de la tache de mildiou........
Date..

Mildiou de la pomme de terre

Variété attaquée.............................
Importance de l'attaque....................
Traitements effectués.......................

Mildiou de la vigne

Age de la vigne.............................
Situation de la feuille sur la souche (1ère, 2ème, etc..)..................
Situation du vignoble: coteau.......
Plaine............. cuvette..........
Importance de l'attaque (nombre de taches découvertes)...................
Cépage.......................................

Imprimerie de la Station d'Angers - Directeur-Gérant: L. BOUYX

13

ARBRES FRUITIERS

TAVELURE DU POIRIER - Le relèvement des températures et les récentes pluies ont accéléré la végétation et la maturité des organes de conservation de la maladie. Ces pluies ont également permis la réalisation de contaminations. Par conséquent, dans les vergers de tous les départements, il y a lieu de renouveler la protection immédiatement partout où le dernier traitement a été éliminé par les pluies. Dans les vergers où une nouvelle protection a été réalisée à la fin de la semaine du 30 avril au 5 mai, ce traitement peut être repoussé à la fin de la semaine en cours.

TAVELURE DU POMMIER - Les conditions sont identiques à celles qui existent pour la tavelure du poirier. Un nouveau traitement devra être exécuté à la fin de la semaine en cours.

/IMPORTANT/ - La période la plus dangereuse pour les tavelures est en cours et il est rappelé que tout traitement éliminé par les pluies doit être immédiatement renouvelé sans attendre un avis de la Station.

OIDIUM DU POMMIER - Continuer d'assurer la protection à l'occasion du traitement anti-tavelure.

ARAIGNEE ROUGE - Plus de la moitié des oeufs d'hiver sont éclos. Les infestations sont très irrégulières suivant les vergers. Une protection pourra être exécutée à l'occasion du traitement anti-tavelure dans les seuls vergers où des oeufs d'hiver nombreux ont été observés. Dans les autres vergers on peut encore attendre pour intervenir.

PUCERONS VERT ET CENDRE - Les premiers foyers sont apparus et la multiplication de ces insectes est très rapide actuellement. Il y a donc lieu de s'en méfier et de profiter éventuellement du traitement anti-tavelure pour les combattre.

CHEIMATOBIE - Les chenilles de cet insecte sont actuellement actives; il y a également lieu de s'en méfier et de les combattre éventuellement.

PSYLLES DU POIRIER - Les premières larves ont été observées dans les vergers contaminés en 1972. Ce parasite devra donc être recherché et,s'il est présent, combattu avec l'un des insecticides suivants: azinphos méthyl, méthidation, monocrotophos, vamido thion.

PROTECTION DES ABEILLES -Les arboriculteurs devront respecter scrupuleusement la législation en vigueur.

DIDYMELLA DU FRAMBOISIER - Renouveler la protection dès réception de cette note.

ROUILLE DU PRUNIER - Les premières manifestations sont apparues. Il est conseillé d'exécuter un traitement avec soit: carbatène, folpel, mancozèbe, manèbe, méthylthiophanate, tétrachloroisophtalonitrile, zinèbe, zirame.

VIGNE

ARAIGNEE ROUGE - Les premières éclosions d'oeufs d'hiver ont été observées. Les infestations semblent très irrégulières. Il est cependant trop tôt pour intervenir. La Station donnera en temps utile de nouvelles informations.

CULTURES LEGUMIERES

TEIGNE DU POIREAU - Effectuer un traitement dans le courant de cette semaine.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire des "PAYS DE LA LOIRE"

J. DIXMERAS

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles:

R. GEOFFRION - J. BOUCHET

TIRAGE DU 7 MAI 1973